

Extrait authentique du procès-verbal de l'assemblée du conseil d'arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

Numéro de dossier : 1073571004

Unité administrative
responsable
Objet

Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des affaires publiques et du greffe

Demander au conseil d'arrondissement d'affirmer à nouveau son appui au projet d'extension du boulevard Cavendish

Résultat de l'assemblée du conseil d'arrondissement

En préparation

Dissidence

ATTENDU QUE l'extension du boulevard Cavendish est prévue dans le plan d'urbanisme de la ville de Montréal;

ATTENDU QUE l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce à plusieurs reprises, a souligné l'importance de l'extension du boulevard Cavendish dans le plan de développement du site de l'Hippodrome de Montréal et des cours de triage adjacentes et comme moyen pour désenclaver ce secteur de l'arrondissement, permettant une circulation automobile plus fluide et réduisant la présence du nombre d'automobiles dans les secteurs résidentiels;

ATTENDU QUE le conseil municipal a créé en 2004 le Bureau de projet pour tracer une route pour le raccordement du boulevard Cavendish avec comme objectif l'achèvement des travaux en 2012;

ATTENDU QUE la population de l'arrondissement et celle résidant dans les villes et les arrondissements voisins sont majoritairement en faveur de la fin rapide des travaux d'extension du boulevard Cavendish et attendent depuis des décennies le début de cet important projet;

ATTENDU QUE le Plan de transport déposé récemment a créé de la confusion quant aux priorités de la ville au sujet de l'extension du boulevard Cavendish et qu'en page 148 du Plan, le raccordement du boulevard Cavendish apparaît dans la colonne de 5 - 10 ans et la colonne de + de 10 ans;

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le conseil d'arrondissement affirme à nouveau son appui au projet d'extension du boulevard Cavendish;

QUE le conseil d'arrondissement invite le comité exécutif à tout mettre en œuvre pour que l'extension du boulevard Cavendish soit terminée en 2012 conformément aux plans initiaux;

QUE cette motion soit déposée au conseil municipal.

1073571004